

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur	3
2 - Identification du co-contractant.....	3
3 - Dispositions générales.....	5
3.1 - Objet	5
3.2 - Mode de passation.....	5
3.3 - Forme de contrat.....	5
4 - Prix.....	6
5 - Durée et Délais d'exécution.....	6
6 - Paiement	6
7 - Avance	8
8 - Nomenclature(s)	8
9 - Signature.....	9
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS.....	12

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur :

Commune de Roussillon

Représentant de l'organisme acheteur :

Madame le Maire – Gisèle BONNELLY.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Madame le Maire

Ordonnateur :

Madame le Maire

Comptable assignataire des paiements : Madame la Trésorière

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	VIVES Michaël
Agissant en qualité de	Représentant légal

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☒ engage la société .ADPG PROVENCE.. sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	SAS ADPG PROVENCE
Adresse	331 rue Jean Dausset – Site Agroparc – 84000 AVIGNON
Courriel	contact.adpg.provence@gmail.com
Numéro de téléphone	04 90 84 00 94
Numéro de SIRET	398 459 487 00037
Code APE	4646 Z
Numéro de TVA intracommunautaire	FR40398459487

Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

- ☐ du groupement solidaire
- ☐ solidaire du groupement conjoint
- ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

Pièces contractuelles

Le candidat atteste avoir lu et accepte sans restriction l'ensemble des dispositions des pièces listées à l'article 2 du CCAP

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

La fourniture et l'installation de matériel dentaire pour le cabinet médical de la ville de Roussillon.

Le marché se décompose en 2 lots :

Lot 1 : Fauteuil et matériel de soins.

Lot 2 : Instruments de radiologie

Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

☐ Lot 1 Offre de base

☐ Lot 2 Offre de base

☒ Lot 1 Variante autorisée

☐ Lot 2 Variante autorisée

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

3.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

4 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant :

Pour la solution de base :

Montant HT	:	Euros
TVA (taux de ...20...%)	:	Euros
Montant TTC	:	Euros
Soit en toutes lettres	:	

Pour la variante proposée numéro 1 Lot 1:

Montant HT	: 68908.34.....	Euros
TVA (taux de ...20...%)	:13 781.66.....	Euros
Montant TTC	:82 690.00.....	Euros
Soit en toutes lettres	: ... Quatre-vingt deux mille six cent quatre-vingt-dix euros.....	

5 - Durée et Délais d'exécution

Le délai d'exécution que propose le candidat est de : ...8 à 12 semaines..

Le délai d'exécution ne devra toutefois pas dépasser 3 mois.

Le délai d'exécution débutera à compter de la date de notification du marché.

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	ADPG PROVENCE
Prestations concernées	Ensemble du marché de fourniture et installation de matériel dentaire
Domiciliation	BPMED AVIGNON RASPAIL
Code banque	14607
Code guichet	00276
N° de compte	00201009003
Clé RIB	71
IBAN	FR76 1460 7002 7600 2010 0900 371
BIC	CCBPFRRPPMAR

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- ☐ Un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- ☐ Les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCP s'appliquent.

7 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

- ☐ NON
- ☒ OUI

Le taux de l'avance est fixé à :5.....% (le taux doit être compris entre 5% et 30%)

- Nota :**
- Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.
 - Si le taux de l'avance n'est pas complété ou si le taux n'est pas compris entre 5% et 30%, le pouvoir adjudicateur considérera que le taux retenu est de 5%.

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3

(1) Cocher la case correspondant à votre situation
(2) Mention facultative dans le cas d'un dépôt signé électroniquement



9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

AAvignon

Le3 juin 2026

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ²

ADPG PROVENCE
331 Rue Jean Dausset
Site AGROPARC - BP 41506
84916 AVIGNON CEDEX 9
Siret 398 459 467 00037 - APE 4646Z

(1) Cocher la case correspondant à votre situation

(2) Mention facultative dans le cas d'un dépôt signé électroniquement

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s) retenue(s)

Retenue	Code	Libelle	Montant HT	Montant TTC
☐	1	Siège		

Variante(s) acceptée(s) :

Le montant global de l'offre acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Montant HT	: 68 908,34	Euros
TVA (taux de 2,2%)	: 1 378,66	Euros
Montant TTC	: 82 690,00	Euros
Soit en toutes lettres	: quatre-vingt deux mille six cent quatre-vingt-dix Euros -	

La présente offre est acceptée

A ROUSSILLON
Le 29.06.2026

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 29/06/2026
N° 70 - 2026

**NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES**

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- ☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
- ☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
- ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....



ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

- ☐ membre d'un groupement d'entreprise
☐ sous-traitant

A
Le

Signature ¹

(1) Date et signature originales

DPGF LOT N° 1 - VARIANTE	Caractéristiques/Marques	FOUNITURES		INSTALLATION		TOTAL	
		Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC		
Fauteuil dentaire ambidextre	PUMA ELI AMBIDEXTRE MODULAR - CASTELLINI	24 362.50	29 235.00				
Tête	inclus						
pédale commande multifonction filaire	inclus						
tablette pour transthoracique ambidextre	inclus						
Bras d'aspiration monté au fauteuil avec panneau de commande	inclus						
Contre angle bleu	Gamme MASTER - KAVO 3 x M20L+L68	1 950.00	2 340.00			1 950.00	2 340.00
Contre angle rouge	Gamme MASTER - KAVO 3 x M25L	2 408.33	2 890.00			2 408.33	2 890.00
Contre angle vert	Gamme EXPERT - KAVO 3 x E15L	2 062.50	2 475.00			2 062.50	2 475.00
KAVO turbine Lux	Gamme MASTER - KAVO 3 x M9000L	2 333.33	2 800.00			2 333.33	2 800.00
Micromoteur électrique	inclus						
Seringue Luzziani	inclus						
Panneau de commande écran tactile	inclus						
2e micro moteur	inclus						
Démarreur LM-ProPower Ultra LED	inclus						
Pièce à main droite M10L	Gamme MASTER - KAVO 1 x M10L	908.33	1 090.00			908.33	1 090.00
Plus value Kit alimentation système WCS et système de nettoyage des conduits	inclus						
Système purification conduits	inclus						
Système nettoyage automatisé	inclus						
Pièce à main aspiration haut débit Durr dental	inclus						
Kit complet avec bras de montage 450 mm (option)	sans objet						
Tablette pour la colonne unit – taille 1 (194 x 296 mm) (option)	inclus sous tablette instruments						
Repose-jambes automatique 510 mm (option)							
Option seringue assistante	Pour travail à 4 mains	325.00	390.00			325.00	390.00
Garniture Ultra Comfort Memory Foam	inclus						
Scialytique à LED Fixation Plafond	Scialytique GCOMM - Version Plafond	2 700.00	3 240.00			2 700.00	3 240.00
Siège selle	Siège opérateur "selle" - SUPPORT DESIGN	908.33	1 090.00			908.33	1 090.00
Option Lampe à photopolymériser MECTRON STARLIGHT Pro	De Table et Sans fil	495.83	595.00			495.83	595.00
Selon Protocole de l'ARS 2026 :							
Bac Hygobox DURR DENTAL	Prédésinfection et trempage des instruments	79.17	95.00			79.17	95.00
QUATTROcare PLUS - KAVO	Graissage et séchage avant utilisation des instruments dynamiques stériles	2 229.17	2 675.00			2 229.17	2 675.00
Kit Robinet de remplissage de la bouteille aux normes ARS 0.1µ	à installer dans la sté	270.83	325.00			270.83	325.00
R45 - Produit de chocage (boite de 12 flacons)	Pour 1 an d'utilisation	208.33	250.00			208.33	250.00
Compresseur	PTS 120 - DURR DENTAL - 1 Poste groupe compresseur Tornado 2 + Aspiration combinée VSA 300S + Pack consommables et entretien de démarrage pour 1 mois	10 766.67	12 920.00			10 766.67	12 920.00
Autoclave	B FUTURA 28L - MOCOM	6 125.00	7 350.00			6 125.00	7 350.00
Imprimante thermique à étiquettes - Print Set 2 Impression des données cycle sur étiquettes adhésives	voir devis LOT N° 2						
Thermosoudreuse - PS 2001	Soudreuse MELaseal300 - MELAG	1 916.67	2 300.00			1 916.67	2 300.00
Connexion au réseau E-WIFI Comprend logiciel pour windows et iOS	voir devis LOT N° 2						
Distillateur d'eau - Aquadist	Déminéralisateur Pure 100 - MOCOM	408.33	490.00			408.33	490.00
Laveur désinfecteur	SONOMATIC SNC 17ED Encastrable Digital Norme ISO 15883-1-5 + Kit Accessoires et pack de consommables de démarrage + KIT TRACABILITE	8 450.00	10 140.00			8 450.00	10 140.00
NB : Nous attirons votre attention sur le fait que le mobilier n'est pas prévu dans votre demande. Pour le cabinet il existe un meuble mais non spécifique au dentaire et dans la salle de stérilisation il n'y en a pas sur place. Si vous aviez à compléter votre demande, nous serions en mesure de vous adresser un devis complémentaire pour du mobilier "spécial dentaire".							
TOTAL						68 908.33	82 690.00

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le 24 362.50 29 235.00

ID : 084-218401024-20260629-2026_D_70-DE





LOT 1 - Variante

Raison Sociale du Client :

Cabinet Dentaire de Roussillon

2 Place de la Mairie
84220 ROUSSILLON

Date : 03/06/2026

Date de livraison souhaitée : 07/09/2026

Adresse de livraison : 2 place de la Mairie
84220 ROUSSILLON

Commentaires :

Cette proposition comprend la livraison et l'installation par nos soins

"Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente figurant sur les pages suivantes après la liste exhaustive des matériels, produits, et services commandés"

Désignation :	Tarif Unitaire	Publié le	fre	Qté	Montant
ID : 084-218401024-20260629-2026_D_7					
CABINET					
Equipement CASTELLINI - PUMA Eli Ambidextre Modular Ultra confort et silencieux Unit à Fouets Garantie 2 ans * (pièces, main d'œuvre et déplacement selon Conditions Garanties en dernière page) <u>Selon Offre en cours : 3 ans de garantie supplémentaires selon les mêmes conditions (hors main d'œuvre et déplacements)</u> Tablette praticien <u>Ambidextre</u> réversible de gauche à droite avec frein pneumatique Console digitale pour commande de mouvements : fauteuil, programmes gestion Tablette équipée de : (de gauche à droite) 1 module Seringue 3 F - embout coudé 1 module Midwest à 4 voies à fibre optique 2 Modules Micro Moteurs Handy Power LED 1 Module avec <u>Détartreur</u> NEWTRON LED (avec 1 insert et clé de serrage) <u>Sans crachoir</u> Système de décontamination Bouteille et Time Flushing (S.S.S.-ST) Bras support d'aspiration et élément assistant Ambidextre Double-bras articulé, réglable en hauteur, pouvant pivoter sur 180° Avec canules d'aspiration chirurgicale et pompe à salive désinfectables et démontables ; filtre aspi Pédale Multifonctions <u>sans fil</u> à mouvement latéral avec joystick Fauteuil Dama Ambidextre avec 4 programmes de positionnement + une touche "dernière position de traitement", Dossier Standard Tête pneumatique à 3 axes d'articulation et déblocage vertical Kit de rembourrage MEMORY FOAM pour assise longue et dossier Castellini Plaque anti-basculement Skaï souple Coloris à définir <u>Sans Accoudoirs</u> Coloris Carters : Blancs	38 005 €	29 235 €	1	29 235 €	
					
Option seringue assistante pour travail à 4 mains	600 €	390 €	1	390 €	
<u>Pour Alimentation en eau aux normes ARS et Chocage des circuits du fauteuil :</u> Kit Robinet de remplissage de la bouteille (à installer dans la sté) R45 - Produit de chocage (boite de 12 flacons)	350 € 280 €	325 € 250 €	1 1	325 € 250 €	
					
Eclairage Scialytique POLARIS COMPOSAFE - Version PLAFOND (Tête et bras sur colonne avec statif plafond) Technologie LED en éclairage indirect, Réglage par potentiomètre de l'intensité lumineuse et de la température de couleur	3 510 €	3 240 €	1	3 240 €	
					
Siège opérateur type "selle" Coloris assorti au fauteuil SUPPORT DESIGN modèle Lite Advanced	1 145 €	1 090 €	1	1 090 €	
					
Pack d'instrumentation KAVO Gamme MASTER Comprenant : 3 turbines M9000L 3 contre-angles bleus M20L+L68 3 contre-angles rouges M25L + Pack d'Instrumentation KAVO Gamme EXPERT Comprenant : 3 contre-angles vert E15L + Pièce à main KAVO Gamme MASTER M10L	3 267 € 2 730 € 3 372 € 4 053 € 1 455 €	2 800 € 2 340 € 2 890 € 2 475 € 1 090 €	1 1 1 1 1	2 800 € 2 340 € 2 890 € 2 475 € 1 090 €	
					
Lampe à photopolymériser MECTRON STARLIGHT Pro de Table Sans Fil	850 €	595 €	1	595 €	
					
Selon Protocole de l'ARS 2026 : Bac Hygobox DURR DENTAL Prédésinfection et trempage des instruments	120 €	95 €	1	95 €	
					
QUATTROcare PLUS - KAVO Graissage et séchage avant utilisation des instruments dynamiques stériles	2 959 €	2 675 €	1	2 675 €	
					
sous-total CABINET	61 466 €			49 490 €	

Désignation :	Tarif Unitaire	Offre	Quantité	Montant TTC
STERILISATION				
SONOMATIC SNC 17 ED Encastrable Digital - GAMASONIC <i>Norme ISO 15883-1-5 Asepsie de l'instrumentation classique</i> Laveur Désinfecteur à Ultrasons Encastrable Automatisé Pré désinfection, nettoyage par ultrasons, rinçage, séchage Automatique ou manuel Dispositif de pompage, contrôle de niveau des produits Incluant : Kit Accessoires et pack de consommables de démarrage offerts 1 Support Bêchers Avec 1 Bécher BF70 Inox spécial fraises et 1 Bécher 400ml 1 Kit DYNASEPT 1 Panier à instruments Grand Format + 1 Grille de Fond de Panier 2 Paniers à instruments Petit Format + 2 Grilles de Fond de Panier 1 Bidon DETERBAKT (5 Litres), 1 Bidon PROCLEAN (5 Litres), 1 Bidon DPH21 (5 Litres) + <i>Traçabilité des cycles par carte SD</i>	— 10 869 €	9 550 €	1	9 550 €
				
Autoclave MOCOM Série B Futura Capacité 28 Litres <i>NORME ISO EN 13060 :2014</i> 6 programmes de stérilisation ; 3 programmes de test Ecran tactile couleur 4.3" Pré-vide fractionné à 3 pulsations Séchage sous vide ; Barre lumineuse à LED Filtre anti-poussière Sonde de conductivité eau intégrée dans le réservoir de charge Port RJ45 Ethernet ; Port USB Port série RS232 pour connexion imprimante externe Système de décharge directe Livré avec 5 plateaux en acier inoxydable (384x188x17 mm) Avec Système de déminéralisation PURE 100 automatique à double cartouches, livré avec 2 jeux de cartouches Traçabilité : gérée par LOGOS Imprimante : voir devis informatique	— 594 €	590 €	1	590 €
	— 12 384 €	7 840 €	1	7 840 €
				
Soudeuse MELAseal300 - MELAG - Pack Standard (Norme ISO 11607-02) Soudeuse à défillement <i>Normes de soudure recommandées par ARS</i> + Pack Conso de démarrage : 1 rouleau Stérihero (rouleaux 5cm, 7.5 cm, 10 cm à 50 m)	— 3 875 €	2 300 €	1	2 300 €
				
sous-total STÉ	— 27 722 €			20 280 €



Désignation :	Tarif Unitaire	Offre	Quantité	Montant TTC
LOCAL TECHNIQUE				
Power Tower Silence PTS 120 - 230 V LIMITEE A 1 SEUL POSTE DE TRAVAIL Norme ISO 22052 1 Module d'armoire insonorisé 1 Groupe compresseur Tornado 1 avec dessiccateur membranaire 1 Aspiration Combinée avec séparation d'amalgames VSA 300 S	—14 500 €	12 920 €	1	12 920 €
				
sous-total LOCAL TECHNIQUE	—14 500 €			12 920 €

RECAPITULATIF				
	Prix	Offre		
sous-total CABINET	—61 466 €	49 490 €		
sous-total STÉRILISATION	—27 722 €	20 280 €		
sous-total LOCAL TECHNIQUE	—14 500 €	12 920 €		
SOIT UN DEVIS TOTAL DE		—103 688 €	TTC	82 690 €
		dont TVA (20%)		13 782 €
		HT		68 908 €

NB : Nous attirons votre attention sur le fait que le mobilier n'est pas prévu dans votre demande. Pour le cabinet il existe un meuble mais non spécifique au dentaire et dans la salle de stérilisation il n'y en a pas sur place. Si vous aviez à compléter votre demande, nous serions en mesure de vous adresser un devis complémentaire pour du mobilier "spécial dentaire".



INFORMATIONS GARANTIES

- La date de départ de garantie correspond à la date de livraison du matériel.
- Les équipements sont garantis sur une durée de
 - 1 an pour KAVO, prolongée d'1 an par ADPG Provence
 - 2 ans pour DKL, FIMET et CASTELLINI
 - 2 ans sur la gamme GCOMM
 - 2 ans sur la gamme d'instrumentation KAVO GENTLEpower
 - 2 ans sur les produits CARESTREAM
 - 2 ans sur les autoclaves MELAG
 - 2 ans sur la gamme MOCOM
 - 2 ans sur la gamme METASYS
 - 2 ans sur le matériel GAMASONIC (sous réserve de l'utilisation des produits consommables Gamasonic (Proclean, Aciclean, Deterbakt, Dynasept)
 - 2 ans sur la gamme d'aspiration DURR DENTAL
 - 3 ans sur les compresseurs DURR DENTAL Gamme TORNADO (sous réserve du respect des consignes d'utilisation et d'entretien)
 - 5 ans sur les compresseurs DURR DENTAL Gamme SILVER Line (sous réserve du respect des consignes d'utilisation et d'entretien)
 - Autres : nous consulter

* Conditions de garantie :

- La garantie s'applique sur la main d'œuvre, le déplacement et les pièces détachées, hors pièces d'usure types ampoules, filtres, cordons et tuyaux.
- La garantie s'applique pour tout défaut de fabrication, en dehors de toute mauvaise manipulation, choc ou chute, mauvais entretien, transformation ultérieure, raccordement en eau ou électricité non conforme ou mauvaise utilisation du matériel.
- La garantie s'applique, sous-réserve du respect des conditions d'entretien suivantes : (maintenances et visites techniques annuelles préconisées par les fabricants)
- En cas d'extension de garantie accordée par le fabricant au-delà de la période de garantie initiale (2ans) ; la main d'œuvre et les déplacements seront facturés.
- Au-delà de la période de garantie, il sera facturé le déplacement, la main d'œuvre et les pièces remplacées sur site, les frais d'envoi éventuels du matériel au fabricant, le montant de la réparation fabricant.

Pour information, les tarifs en vigueur depuis le 01/01/26 sont :

- Taux horaire technique	:	102 € TTC
- Taux horaire informatique	:	113 € TTC
- Déplacement Zone 1	:	74 € TTC
- Déplacement Zone 2 :	:	116 € TTC
- Déplacement Zone 3	:	172 € TTC
- Déplacement Zone 4	:	230 € TTC
- Déplacement Zone 5	:	274 € TTC
- Déplacement Zone 6	:	332 € TTC

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. APPLICATION ET OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont à la disposition de toute personne qui en fera expressément la demande. Elles correspondent aux tarifs en vigueur qui seront également communiqués sur simple demande. En conséquence, le fait de passer une commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur au devis et à ces Conditions Générales de Vente, à l'exclusion de tout autre document tels que les prospectus, catalogues, etc. émis par le vendeur qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir contre ces Conditions Générales de Vente. Toute condition contraire posée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, non opposable au vendeur, quel qu'en soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que le vendeur ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une de ces présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une de ces dites conditions. Les présentes conditions générales s'appliquent aux usagers de produits et de services.

2. COMMANDE

Pour valider sa commande, l'acheteur appose sa signature, la date, le cachet du cabinet, et la mention « bon pour accord » sur la dernière page du devis qui lui a été remis et paraphe les éventuelles autres pages de ce document. Un acompte (arrhes) d'au minimum 20 % du montant total est exigé comme validation de la commande (TVA incluse). Toute modification de commande devra faire l'objet d'un accord écrit préalable par la Société ADPG provence et pourra donner lieu à une modification du prix et des modalités d'exécution. En cas d'annulation de commande, la Société pourra conserver, à titre de dommages et intérêts l'acompte (arrhes) versé par le Client. La Société se réserve le droit de refuser toute commande comportant des incohérences de tarifs ou techniques. Cette commande devra être obligatoirement rajustée.

3. MODIFICATION OU ANNULATION D'UNE COMMANDE SPÉCIALE

Toute modification (partielle ou totale) ou annulation de commande demandée par l'acheteur ne pourra en aucune manière être prise en considération par le vendeur dans la mesure où les produits sont spécialement fabriqués pour l'occasion. Ainsi toute commande spéciale confirmée est considérée définitive et irrévocable. (Mobilier sur mesure ou référence spéciale).

4. LIVRAISON - MODALITÉS

La livraison du matériel commandé est effectuée par nos soins ou par une entreprise externe. Nous en effectuons l'installation sur site si toutes les conditions techniques demandées ou notifiées dans les cahiers des charges soient respectées. Dans le cas contraire, les matériels seront livrés et stockés sur le site où le matériel devait être installé ou au domicile de l'acquéreur. Toute livraison sera accompagnée d'un PV de livraison (ou Bon De Livraison) qui devra être dûment signé et tamponné par l'acquéreur. Les frais de livraison et d'installation sont à la charge de l'acquéreur. Néanmoins, les marchandises peuvent être livrées franco de port aux conditions et modalités précisées sur le bon de commande.

5. LIVRAISON - DÉLAIS

Les délais de livraison sont indiqués aussi précisément que possible en accord avec le client mais sont susceptibles de varier en fonction des délais d'approvisionnement et de transport. Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à des dommages et intérêts, ni retenue ou annulation de commande en cours par l'acquéreur. Toutefois, si quinze jours après la date prévue de livraison, le produit n'a pas été livré pour des raisons propres à l'acquéreur (retard de chantier, etc.), l'acquéreur devra régler l'intégralité de sa commande afin que la société ADPG provence respecte les délais de règlement de ses fournisseurs. En contrepartie, le matériel sera livré dans un lieu défini par l'acquéreur ou à défaut, stocké par nos soins. Ceci pouvant engager des frais de stockage supplémentaires incombant à l'acquéreur. Si le matériel commandé n'est pas en mesure d'être livré de façon irrévocable ou en cas de force majeure, l'acquéreur pourra obtenir la restitution de son acompte à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts. Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant le vendeur de son obligation de livrer : la guerre, l'émeute, l'incendie des locaux de stockage, les grèves, les accidents, l'impossibilité d'être approvisionné, le décès du client. Le vendeur tiendra l'acheteur informé, en temps opportun, des cas et événements ci-dessus énumérés. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers le vendeur, quelle qu'en soit la cause. A ce titre, le vendeur se réserve expressément le droit de suspendre toute livraison dans le cas où les conditions de paiement n'auraient pas été respectées par l'acheteur. Ceci pouvant générer des frais supplémentaires. Le vendeur se réserve la possibilité d'effectuer des livraisons partielles faisant l'objet de facturations indépendantes. Aussi, toute livraison partielle constitue une opération distincte dont le paiement ne peut être différé dans l'attente du solde de la commande initiale.

6. RÉCEPTION

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou la non-conformité du produit livré par rapport au produit commandé ou au bordereau d'expédition doivent être formulées par écrit par l'acquéreur dans les cinq (5) jours à compter de la réception des produits. Aussi, il lui appartient de fournir toute justification. Les produits ne doivent avoir subi aucune détérioration pour quelque raison que ce soit notamment au cours des opérations d'enlèvement, de manutention et de stockage. L'acheteur ne doit avoir apporté aucune modification aux marchandises livrées qui doivent rester dans leurs emballages d'origine.

7. RETOUR - MODALITÉS

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord préalable et formel entre l'acquéreur et le vendeur qui communiquera un numéro de retour. Tout produit retourné sans cet accord sera refusé et retourné aux frais de l'acquéreur. Le retour doit être effectué dans l'emballage d'origine, et conforme au produit livré ou enlevé. Les frais et les risques de retour sont à la charge de l'acquéreur. Aucun retour ne sera accepté après un délai de cinq (5) jours suivant la date de livraison.

8. RETOUR - CONSÉQUENCES

Toute reprise acceptée par le vendeur entraînera la restitution d'un avoir au profit de l'acquéreur, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés. En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constaté par le vendeur et selon les conditions prévues à l'article 7, l'acheteur pourra obtenir le remplacement gratuit, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages-intérêts.

9. GARANTIE - EXCLUSION

Les défauts et détériorations provoqués par un accident extérieur, dégradation volontaire ou accidentelle, utilisation anormale, défaut d'entretien..., toute partie dite d'usure ou consommable, définie par le fabricant lui-même (selon une liste non exhaustive consultable directement sur son site internet ou sur la notice d'information) ou encore la modification du produit non prévue ni spécifiée par le vendeur, sont exclus de la garantie. La société ADPG provence ne peut être tenue pour responsable des défauts de fabrication ou de conception des matériels qu'elle distribue. Cela dit, selon les conditions de garantie, nous mettrons tout en œuvre pour tenter de solutionner les doléances de l'acquéreur auprès du fabricant, seul responsable.

10. PRIX

Les prix des produits sont indiqués selon les tarifs en vigueur au moment de la passation de la commande.

11. FACTURATION

A chaque livraison correspondra une facture. La date de livraison est à la fois date d'émission de la facture et le point de départ de l'exigibilité en cas de paiement à terme notamment lors d'un règlement par crédit ou leasing (Article 4).

12. PAIEMENT

Les factures sont payables au siège social de la société ADPG provence ou, en cas de leasing, à l'établissement de financement qui restera propriétaire du matériel jusqu'au règlement final de la valeur de rachat définie dans le contrat. Les conditions de paiement sont les suivantes : par chèque, carte bancaire, crédit ou leasing au plus tard à la livraison des marchandises. Dans le cas d'un financement orchestré par les soins de l'acquéreur, ce dernier sera tenu de produire à la société ADPG provence les éléments nécessaires à la bonne avancée du dossier de financement et devra impérativement être en possession du procès-verbal de réception le jour de la livraison afin de pouvoir le remettre le jour même dûment signé et complété.

13. PAIEMENT - RETARD OU DÉFAUT

En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours ou prestation de service, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, entraîne l'application de pénalités égales à une fois et demie le taux de l'intérêt légal. Les pénalités sont exigibles sur simple demande du vendeur. En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au vendeur qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais aussi toutes les commandes antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du vendeur. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

14. TRANSFERT DE RISQUES

Les transferts de risques sur les produits ont lieu dès la livraison des matériels sur site de destination finale ou autre lieu de stockage défini par l'acquéreur entraînant la Signature du procès-verbal de réception. Il en résulte notamment que les marchandises voyagent aux risques et périls du vendeur ou entreprise de transport externe. En cas de retard de travaux retardant la date de livraison, au-delà de 15 jours, des indemnités de stockage pourront être exigées.

15. RÉSERVE ET PROPRIÉTÉ

Les marchandises, objet du présent contrat, sont vendues avec une clause subordonnant expressément le transfert de propriété au paiement intégral du prix en principal et accessoires. Il est toutefois entendu que la simple remise d'un titre créant une obligation à payer, traite ou autre, ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la créance originale du vendeur sur l'acheteur subsistant avec toutes les garanties qui y sont attachées, y compris la réserve de propriété jusqu'à ce que le dit effet de commerce ait été effectivement payé. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle dès la livraison des marchandises, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. Tant que le prix n'aura pas été intégralement payé, l'acheteur devra, en tout état de cause, individualiser les marchandises livrées au titre du présent contrat encore en stock et ne pas mélanger avec d'autres marchandises de même nature provenant d'autres fournisseurs. En cas de saisie-arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur les marchandises, l'acheteur devra impérativement en informer le vendeur sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. L'acquéreur s'interdit en outre de donner en gage ou excéder à titre de garantie la propriété des marchandises.

16. LOI - COMPÉTENCE - CONTESTATION

La loi française est seule applicable aux relations entre les parties. Seuls seront compétents, en cas de litige de toute nature ou contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, les Tribunaux d'AVIGNON à moins que le vendeur ne prête saisis toute autre juridiction compétente.

Tampon, Signature, date précédés de la mention « lu et approuvé »

ADPG provence SARL au capital de 60 000 Euros – RCS Avignon 398 459 487

Ce document est protégé